

**PLANNING
DU CONCOURS DE PÊCHE AU SILURE A MÂCON
DU 14 AU 16 SEPTEMBRE 2018**

VENDREDI 14 SEPTEMBRE 2018 : ACCUEIL

- 19 H 00 : Accueil des participants au Centre Paul Bert, pointage des inscrits et briefing sur l'organisation de la manifestation
- 20 H 00 : Apéritif de bienvenue

SAMEDI 15 SEPTEMBRE 2018 : 1^{ère} MANCHE

- 07 H 30 : Briefing : réglementation, horaires, consignes de sécurité
- 07 H 45 : Appel des équipages
- 08 H 00 : Départ des concurrents vers les lieux de pêche
- 19 H 00 : Retour au Centre Paul Bert et pointage des équipes
- 20 H 00 : Dîner et soirée conviviale

DIMANCHE 16 SEPTEMBRE 2018 : 2^{ème} MANCHE

- 07 H 30 : Briefing : réglementation, horaires, consignes de sécurité
- 07 H 45 : Appel des équipages
- 08 H 00 : Départ des concurrents vers les lieux de pêche
- 15 H 00 : précises : Retour au Centre Paul Bert et pointage des équipes

AVIS AUX RETARDATAIRES ! Tout bateau arrivé en retard ne sera pas comptabilisé !!!

- 16 H 00 : Proclamation définitive des résultats et remise des prix

Informations susceptibles de modifications sans préavis,
ce document n'étant pas contractuel.

INFORMATIONS

- **PRIX DE L'INSCRIPTION** : 50 € par participant
(2 jours de compétition, apéritif du vendredi soir, 2 petits-déjeuners, repas du samedi soir compris)
(Aucune réduction de prix ne sera accordée pour la participation à une seule journée)
- **SANDWICHES** en vente sur place à la buvette (pas de panier repas)
- **HEBERGEMENT** : se renseigner auprès de l'Office de tourisme de Mâcon au 03.85.21.07.07.

REGLEMENT CONCOURS DE PECHE AU SILURE

ARTICLE 1 : REGLEMENTATION

Tout participant devra posséder **obligatoirement** le permis de pêche 2018 à jour de timbres fiscaux. Action de pêche exclusivement en bateau ou en flot tube, traîne interdite, lest conseillé pour stopper l'embarcation. Assurance bateau ou Responsabilité Civile OBLIGATOIRE pour le propriétaire du bateau. Le port du gilet de sauvetage est obligatoire pour les participants. Le propriétaire doit être en possession des papiers réglementaires habituels de l'embarcation et le permis en fonction de la cylindrée du moteur utilisé. La vitesse est limitée à 20 km/h pour le bon déroulement du concours.

Les Organisateurs se réservent le droit de demander des justificatifs aux participants. L'Organisation et l'Association déclinent toute responsabilité en cas de non respect des mesures de sécurité.

ARTICLE 2 : ACTIONS DE PÊCHE

Matériel

- Nombre de cannes : 4 maximum par bateau
- Leurres, appâts légaux, reconnus et autorisés par la législation en vigueur
- Gaffe interdite
- Délecteur de poisson autorisé
- Pêche à la traîne interdite
- Pêche du bord d'une rive ou sur sol ou rocher interdite
- Flot tube autorisé

Limites

Concours autorisé sur le lot n°34 géré par la société de pêche « LA PARFAITE » du Pont Nord au Pont du TGV. Tout pêcheur en dehors des limites sera disqualifié.

Taille :

Suivant la législation en vigueur, les silures pêchés devront mesurer 1m minimum pour homologation.

Prises :

Tout poisson maillé doit être maintenu vivant pour homologation. Tout poisson mort ou mutilé ne sera pas retenu pour le classement. Tous les poissons pêchés sont OBLIGATOIREMENT mis à la disposition de Mâcon Centre de Pêche au Gros.

ESPECES RETENUES POUR LE CLASSEMENT : SILURE UNIQUEMENT

ARTICLE 3 : CLASSEMENT

Toutes les prises seront pesées vivantes au ponton de contrôle et classées :
• au poids : 10 points / kg • à la longueur : 1 point par centimètre
EXEMPLE : 60 kg x 10 = 600 points 206 cm = 206 points soit 600 + 206 = 806 points

ARTICLE 4 : POINTAGE

Tout équipage sera pointé et enregistré par appel au départ et à l'arrivée. Tout équipage non enregistré sera éliminé, sauf cas particuliers et avis des commissaires (panne, incident) en accord avec l'organisation.

ARTICLE 5 : INTERDICTIONS (voir article 413 du code rural)

Pêche à la traîne, au filet.
Utilisation d'une gaffe et engins : rappel briefing.
Pêche du bord d'une rive, d'un rocher ou habitat fixe permettant la position cannes posées.

TOUT PARTICIPANT AU CONCOURS CHERCHANT A TRICHER OU NE PAS RESPECTER LE REGLEMENT VERRA SON EQUIPAGE EXCLU DU CONCOURS. L'ASSOCIATION SE RESERVE LE DROIT DE REFUSER TOUTE INSCRIPTION DONT LE CANDIDAT NE CORRESPONDRAIT NIA LA PHISOLOPHIE NIAU BUT DE L'ASSOCIATION.

BIENVENUE A MÂCON ET BONNE CHANCE !!!

Pour tout renseignement complémentaire :
Tél. 06 10 79 30 32 - 06 07 89 30 02



646, rue Einstein 71000 MACON
Tél. : 03 85 21 06 91 - Fax : 03 85 39 14 32
Email : macon@batipeintre.fr

**MIROITERIE - VITRERIE - VITRAGE ISOLANT
TOUS PRODUITS VERRIERS
MENUISERIE PVC - ALUMINIUM**



10, Av. Edouard-Herriot
71000 MÂCON

Tél. 03 85 38 97 42
Télécopie 03 85 38 02 11

Restaurant de la Place



Corinne et Pascal
CHICHOUX

01140 GARNERANS - Tél. 04 74 04 05 21 - Fax 04 74 04 01 56

CAFÉ DES PROMENEURS

M. Provin Marc

66, rue de la Liberté - 71000 MÂCON
Tél. 03 85 29 02 25

TABAC - PRESSE - LOTO - RAPIDO

LES FERMETURES BRESSANES S.A.



Toutes fermetures
et stores



2 SITES DE PRODUCTION

ZAC DES PLATIÈRES, RN6, SANCÉ - 71000 MÂCON
TÉL. 03 85 39 01 46 - FAX 03 85 38 83 91



MGF
Gestion Immobilière

Patrick CHEVREAU

06 03 31 39 35
pchevreau@mgf-immo.fr

21 rue Lamartine, 71000 Mâcon

FLASHEZ-MOI



TABAC PRESSE DE SAINT-CLÉMENT

Chez Chantal

10, rue Bigonnet - Saint-Clément 71000 MÂCON



Nicolas THIBERT
Propriétaire Récoltant

1053 Rio des Pérelles
71680
CRECHES SUR SAONE

Téléphone : 03 85 37 48 71
Portable: 06 15 74 60 97
Email: nicolasthibert@sr.fr

POUILLY-FUISSE
MACON-FUISSÉ
SAINT-VÉRAN
SAINT-AMOUR
CRÉMANT DE
BOURGOGNE

Allianz

Christophe CAILLE

Agent Général

Deux agences à votre service :

1426, avenue Charles de Gaulle
71000 MÂCON
Tél. : 03 85 39 23 88

11, rue Maréchal de Lattre de Tassigny
01190 PONT DE VAUX
Tél. : 03 85 518 519

www.agf.fr/caille
E-mail : christophe.caille@agents.agf.fr

N Orias : 07 003 914

**ASSURANCES
PLACEMENTS
OFFRES SPECIALES
PECHEURS**


Allianz 

Leader européen de l'assurance
et des services financiers



Sandrine et Raphaël
MASSOT

74, rue de la Liberté
71000 MÂCON


03 85 29 08 82

MACON

CENTRE DE PÊCHE AU GROS

organise son

25^e concours de pêche au silure

14-15-16
SEPTEMBRE 2018

qui aura lieu au
CENTRE PAUL BERT
(face Maison des vins)

Samedi 15 : Repas en Soirée